

## 10 Faits divers &amp; Justice

A la suite de la mort d'un détenu à la prison centrale de Libreville

## L'Observatoire national des prisons va saisir les tribunaux

LLIM

Libreville/Gabon

L'OBSERVATOIRE national des prisons (ONP) a organisé, hier matin, à la salle de conférences de la Commission nationale des droits de l'Homme, une rencontre avec la presse, pour dénoncer les conditions de détention en milieu carcéral gabonais.

En présence des membres de la famille du jeune Thérance Ndombi Bignoumba, décédé à la prison centrale de Libreville, dans la nuit du dimanche 17 au lundi 18 janvier courant, le président de l'ONP, Marc Ulrich Malekou-Ma-Malekou, est revenu longuement sur les différents cas graves de

violation des droits de la personne humaine dans "ces maisons de correction". Selon lui, la prison centrale de Libreville, de même que le service de renseignements et de contre-ingérence, familièrement appelé B2, seraient le théâtre des conditions controversées de détention, à savoir : surpopulation carcérale, promiscuité insoutenable du cadre de détention, violences et abus de tous genres, conditions difficiles d'accès à une saine alimentation et aux soins médicaux, etc. Autant de situations qui l'ont conduit à rappeler que "la prison n'est pas un mouvoir".

Il s'est, de ce fait, indigné du sort réservé au jeune



Photo : LLIM

Le président de l'ONP, Marc Ulrich Malekou-Ma-Malekou a dit porter l'affaire devant les juridictions compétentes. Photo de droite : Un instantané de l'échange avec la presse.

Thérance Ndombi Bignoumba, 25 ans, élève en classe de seconde au Lycée Jean-Baptiste Obiang Etoughe de Sibang de Libreville, décédé des suites d'une rupture brutale de



Photo : LLIM

son traitement médical durant sa détention et pour lequel la famille s'est portée partie civile, dans un procès à venir devant le tribunal de Libreville. Le président de l'ONP a

aussi fait état de l'accusation de violences sexuelles par sodomisation sur un gardé à vue, sous la menace d'une arme à feu pointée à la tempe de l'intéressé, dans la nuit du 20

décembre 2014, au B2, et dont un "certificat médical faisant foi" accablerait deux agents de cette administration.

Marc Ulrich Malekou-Ma-Malekou a déclaré conduire ces deux affaires devant les tribunaux dont les principaux faits sont le traitement inhumain et dégradant, dont le vice de procédure vise à demander réparations pour préjudice moral et physique infligé, tant aux victimes qu'à leurs familles.

Du côté du commandement en chef de la Sécurité pénitentiaire, où nous nous sommes rendus, les autorités n'ont pas souhaité commenter ces faits, qui mettent de nouveau à mal cette administration.

Quelques jours après la découverte d'un corps inerte sous un manguier à Tchibanga

## L'assassin présumé de Diane Pétronie Matsanga arrêté

M-M.

Tchibanga/Gabon

AU lendemain de la découverte du corps de Diane Pétronie Matsanga, mère de quatre enfants, âgée d'une trentaine d'années, dont le corps a été retrouvé, il y a quelques jours, au pied d'un manguier, au quartier Ibanga, dans la commune de Tchibanga, un homme qui serait l'auteur présumé de cet assassinat était activement recherché. Il s'agit de Juste Kévine Dabani Moussavou, Gabonais de 25 ans. Il vient d'être arrêté à Ndendé, puis placé sous mandat de dépôt à la prison centrale. Son interpellation par les éléments de la Police d'investigations judiciaires (Pij) a donné lieu, à la demande



Photo : Mhindou-Mhindou

Juste Kévine Moussavou au milieu des autorités judiciaires lors...

du parquet de Tchibanga, à une scène de reconstitution des faits sur le terrain. Tout en clamant son innocence dans la mort de la jeune femme, Moussavou dit avoir croisé cette dernière, qu'il ne connaissait pas auparavant, dans un bistrot où elle semblait présenter des signes de

malaise, se caractérisant par un hoquet répétitif. Il lui aurait proposé un pot, avant de terminer la soirée ensemble dans son lit. Le mis en cause indique, dans le détail, qu'une fois arrivé au domicile, propriété de son employeur, le couple aurait partagé un repas avant de se laisser



Photo : Mhindou-Mhindou

... de la reconstitution des faits.

emporter par le sommeil. Mais au milieu de la nuit, Moussavou, sentant le désir sexuel l'envahir, demande à avoir des rapports sexuels avec Diane. Ce que cette dernière refuse, à cause de sa période de menstrues. « Lorsque je lui ai demandé à faire l'amour, elle a refusé, me

disant qu'elle était en règles. Je n'ai pas insisté et nous avons dormi. Mais en plein milieu de la nuit je me suis réveillé, parce qu'elle s'agitait beaucoup. Malgré le secours que je lui ai apporté, rien à faire, elle était déjà morte. Pris de peur, je l'ai entraînée dehors où j'ai déposé le corps près d'un

manguier. C'est là qu'elle a été retrouvée le lendemain», déclare Juste Kévine Dabani Moussavou.

Mais cette version des faits donnée par l'homme ne convainc nullement les enquêteurs, au regard des traces de griffes et d'étranglement relevées sur le cou de la défunte lors du constat. Toute chose qui laisserait croire à une agression dont aurait été victime la dame. Selon des sources concordantes, Diane Pétronie Matsanga vivait en concubinage avec un autre homme à Port-Gentil. Confrontée à une profonde crise d'épilepsie, elle serait venue à Tchibanga pour y recevoir des soins. Malheureusement, c'est la mort qu'elle a croisée.

Vol à main armée à Bitam

## Trois dangereux braqueurs interpellés après un hold-up

ANS

Oyem/Gabon

EDMOND Assoumou alias Kadhafi, maçon de son état, Jean-Gérard Nguema Ango alias Coolio, gardien de nuit au lycée Simon Oyono Aba'a de Bitam, et Evrard Ekong Ekong, alias Malade, tous Gabonais et membres du très célèbre gang de braqueurs présumés qui écumaient les différents quartiers de la ville de Bitam ces derniers temps, viennent d'être mis hors d'état de nuire par les éléments de la police judiciaire du Woleu-Ntem. Ils ont été présentés devant le parquet d'Oyem qui les a placés sous mandat de dépôt, vendredi dernier, à la prison centrale pour vol à main armée, association

de malfaiteurs et tentative d'assassinat.

Une source proche du dossier indique que, dans la nuit du 1er au 2 janvier courant, vers 2 heures du matin, pendant que tout le monde dormait profondément dans une résidence du quartier TP, le couple Jean-Marie Assame dont le mari est un prestataire à la société Olam, est réveillé par des bruits inhabituels provenant du salon. En tentant de s'enquérir de la situation, les époux tombent nez-à-nez avec un gang de quatre individus cagoulés, armés de machettes et d'un fusil de type calibre 12. avec lesquels il les a tenus en joue. Les "visiteurs" leur intiment alors l'ordre de leur remettre de l'argent et tout ce qu'ils possèdent de précieux, s'ils tiennent à leurs



Photo : Alexis NDONG SIMA

Le gang de Bitam dont l'incarcération devrait redonner le sommeil aux populations.

vies. La peur au ventre face à une telle menace, les Assame s'exécutent en remettant aux quatre individus la somme de 1.200.000 francs qu'ils avaient en leur possession dans leur chambre. Mais à la vue d'autant de liasses

de billets sortir aussi facilement, Assoumou et sa bande comprennent qu'ils n'ont pas affaire à n'importe qui. D'ailleurs, c'est parce qu'ils savent pertinemment que ce dernier a toujours des liquidités sur lui qu'ils prennent Jean-Marie Assame pour cible,

cette nuit-là.

Devenus plus menaçants, les présumés braqueurs tirent un coup de feu au sol pour intimider leurs victimes qui, craignant toujours pour leurs vies, se mettent tout de suite ventre à terre, avant de sortir 1 000 000 francs supplémentaire, qu'ils remettent à leurs agresseurs. Muni de leur butin (2 200 000 francs), le gang, satisfait, fond aussitôt dans la nature. Non sans emporter au passage, un ordinateur portable qui se trouvait dans la chambre de leurs victimes.

Assame et son épouse, qui viennent de passer une nuit inoubliable, s'empresment à leur tour de déposer plainte contre X à la Police d'investigations judiciaires (Pij), dont quelques éléments se rendent dans le

chef-lieu du département du Ntem à Bitam, pour se mettre aux trousses des indécents. Une fois sur les lieux, c'est Edmond Assoumou qui est cueilli en premier à son domicile.

Conduit au poste, il avoue avoir participé audit braquage, sous la conduite de Jean-Gérard Nguema Ango. Ce dernier est interpellé à son tour. Au cours de son interrogatoire, les agents découvrent que l'individu est impliqué dans plusieurs autres vols à mains armées enregistrés ces temps derniers dans la ville de Bitam. Son complice, Evrard Ekong Ekong tombera, le dernier, dans la nasse des flics.

Présenté devant le parquet d'Oyem, le gang a aussitôt été écroué à la prison centrale du chef-lieu du département du Woleu.